

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2024-640

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise ICT GROUP sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation des véhicules ou engins à deux roues à l'occasion d'audit du réseau fibre,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 23 septembre 2024 au 27 septembre 2024,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous véhicules ou engins à deux roues s'effectuera par chaussée rétrécie :

- *Passage de l'Usine à Gaz le 23 septembre 2024*
- *Rues Saint Laurent, du Maréchal Foch, Larcher, Bd Sadi Carnot du 23 septembre au 24 septembre 2024.*
- *Avenue Georges Clemenceau, rues de la Bretagne et Tardif le 24 septembre 2024.*
- *Impasses du Vieux Louvre et de l'Islet, rues de Nesmond, du Clos Normand, de la Cambette et chemin de la Cambette le 25 septembre 2024.*
- *Cour des Platanes, Allée des Cytises le 26 septembre 2024.*
- *Rues du Petit Rouen et des Anciens Chênes Gaulois le 27 septembre 2024.*
- *Rues Saint Jean et aux Coqs et allée de l'orangerie du 26 septembre 2024 au 27 septembre 2024.*

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise ICT GROUP

Article 3- Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le seize septembre deux mil vingt-quatre.

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENNEC
Responsable du Centre Technique Municipal

